

# Etrangers L1

## **Vous n'êtes pas titulaire d'un baccalauréat français :**

En L1, faites une demande d'admission préalable, soit *via* le logiciel PASTEL Études en France, si vous faites partie d'un pays adhérent au CEF (Centre pour les Études en France), soit *via* les dossiers vert et blanc.

### **\* Pays adhérents au CEF (procédure informatique obligatoire)**

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina-Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Égypte, États-Unis, Gabon, Guinée, Ile Maurice, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Taïwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam.

### **\* Si vous êtes étudiant étranger résidant en France et titulaire d' un bac étranger**

Téléchargez à **partir du 15 novembre 2016** un dossier "vert" sur le lien suivant :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24146/-dossier-vert-demande-prealable-a-une-inscription-en-premier-cycle.html>

ou à défaut, retirez ce dossier auprès de l'université la plus proche de votre lieu de résidence.

Remise du dossier à l'université **avant le 22 janvier 2017**.

### **\* Si vous êtes étudiant étranger résidant à l'étranger et titulaire d'un baccalauréat étranger :**

Retirez un dossier "**blanc**" à l'Ambassade de France au Service de Coopération et d'Action Culturelle.

Dans les pays où le Centre pour les Etudes en France (CEF) existe, vous pourrez faire votre demande par voie électronique via le site internet du CEF1 (Etudes en France) : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/>

Une évaluation du niveau de français par le test de connaissance du Français (TCF score demandé 400 minimum) est obligatoire pour tous les étudiants étrangers hors Union Européenne et issus de pays non francophones (sauf ceux des échanges internationaux).